



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du jeudi 17 mai 2018, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.**

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun et particulièrement à Madame Fabienne Rohrbach, nouvelle membre du Conseil général en remplacement de Monsieur Cédric Jacot.

Au travers des documents distribués, il encourage les Conseillers généraux à participer à la manifestation « La Suisse bouge », ainsi qu'au prochain « Vendredi du Cerf ». Si ces papiers n'intéressent pas le Conseil général, il indique que les Cadets se feront un plaisir de les débarrasser lors du prochain ramassage du vieux papier.

Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés
Brigitta Gutmann
Rolf Hostettler
Gaëlle Kammer
Clotilde Richard

Absent non excusé
Loïc Perrin

Poste vacant
0

Monsieur le Président Guillaume Maire constate que l'ordre du jour auquel il ajoute le point n°5 « Courrier », est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2018,
2. Comptes de l'exercice 2017,
3. Demande de crédit urgente de fr. 150'000.- permettant le changement d'un tronçon de conduite d'eau potable sous la rue de la Prairie,
4. Nomination du bureau du Conseil général,
5. Courrier.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2018

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Comptes de l'exercice 2017

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Les éléments suivants sont ainsi passés en revue :

- bilan condensé,
- compte de résultats,
- classification fonctionnelle,
- principe comptable,
- état du capital propre,
- tableau des provisions,
- tableau des garanties,
- tableau des participations,
- tableau des immobilisations,
- contrôle des objets d'investissements,
- indicateurs financiers,
- bilan détaillé,
- détail des comptes,
- classification par nature,
- investissements.

Constatant que la parole n'est pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** donne la parole à Monsieur Vincent Robert, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Par rapport à la remarque de la Commission financière relative aux appartements communaux, **Monsieur Yvan Monard** estime comme elle qu'il est important d'entretenir correctement les immeubles appartenant à la commune. C'est actuellement ce qui est fait à Pury 5 puisqu'un appartement s'est libéré. Le Conseil communal a pris l'option de le rénover entièrement plutôt que de faire plusieurs petites rénovations sur différents appartements tout à fait dans l'optique soulevée par la Commission financière. Monsieur Yvan Monard remercie cette commission d'avoir fait la remarque et indique que le Conseil communal est conscient de cela et son idée est bien de procéder à des rénovations totales plutôt que partielles.

Par rapport à la remarque de la Commission financière relative à l'engagement du Service du domaine public à chaque fois que le chasse-neige est sollicité, **Monsieur Didier Barth** indique en avoir pris acte et que les contrôles seront de ce fait allégés l'année prochaine, mais pas une fois sur deux, car cela serait trop facile. Il est vrai que cette année, il y a eu beaucoup de petites précipitations et un peu moins de grosses chutes de neige.

Madame Silvia Robert indique que le Groupe PDI se réjouit du résultat positif des comptes 2017 et surtout que la conjoncture ne se soit pas dégradée autant que prévu et nous amène un peu plus d'impôts que ne le prévoyait le budget. De même, la péréquation supplémentaire versée est une bonne surprise. Malgré tout, cela démontre que notre commune a un faible revenu d'impôts par contribuable. Le Parti Démocratique Indépendant espère que l'augmentation ininterrompue des coûts sociaux va une fois se stabiliser.

Le Groupe PDI apporte ses félicitations au Conseil communal et à l'administrateur pour le renouvellement du crédit communal avec ce taux d'intérêts attractif. Le Parti Démocratique Indépendant remercie vivement tous les acteurs travaillant à l'élaboration des comptes

communaux et encourage chacun à continuer dans cette bonne voie. Le Groupe PDI accepte donc les comptes 2017.

Monsieur Martial Roulet indique que le Parti Libéral-Radical se réjouit d'approuver les comptes 2017 se traduisant par un excédent de plus de fr. 170'000.- et félicite le Conseil communal dans son ensemble ainsi que l'administration de sa bonne gestion.

A la lecture des comptes de l'exercice passé, le Groupe PLR constate avec satisfaction que la mise en place du plan comptable harmonisé permet une lecture comparative des comptes et budget 2017 et 2016 bien plus aisée que par le passé. Elle permet de donner des informations détaillées et plus claires aux lecteurs et cela dès la première lecture, ce qui est très agréable.

Sur le plan chiffré, l'analyse des comptes et du résultat positif 2017 est très réjouissant. Les raisons majeures ayant permis d'atteindre de tels résultats sont très bien expliquées dans le rapport du Conseil communal, il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Toutefois, le Parti Libéral-Radical relève trois éléments d'importance. Même si le Conseil communal n'a aucune influence sur les chiffres liés à la sécurité sociale et même si la structure de présentation a changé avec la reprise de charges par le canton, financé par une augmentation des points d'impôts cantonaux, le Groupe PLR constate année après année une augmentation marquée des éléments liés à ce secteur. La situation sociale de notre canton est préoccupante, voire critique. Le Groupe PLR encourage donc chaque citoyen ponlier à non seulement prendre conscience de cet état de fait mais également d'agir concrètement et proposer au Conseil général des solutions qui puissent permettre à moyen terme d'améliorer cette situation d'un point de vue global.

Le Parti Libéral-Radical note avec satisfaction que la dette communale a été réduite de plus de 25% sur ces dix dernières années, ce qui est remarquable dans une optique d'autofinancement. A moyen terme, l'objectif de réduction de la dette doit se poursuivre, cela en parallèle à la réalisation d'investissements réfléchis et raisonnables permettant le maintien des infrastructures existantes ainsi qu'un développement de notre commune et surtout la conservation d'une qualité de vie remarquable.

La prochaine refonte de la péréquation financière redistribuera peut-être les cartes. Dans ce contexte, il apparaît au Groupe PLR opportun et judicieux de conserver quelques atouts dans nos mains. Le renouvellement de prêts à des taux bas en fait partie et le Conseil communal y a recouru de manière pragmatique.

Au vu de ce qui précède et avec remerciements au Conseil communal et à l'administration, le Parti Libéral-Radical acceptera donc les comptes 2017 présentés et encourage les autres groupes à en faire de même.

Monsieur Olivier Vallélian indique que plusieurs éléments sont à relever. De meilleurs taux d'intérêts ont pu être négociés pour les emprunts en cours, libérant ainsi un peu les finances communales. L'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 permet une meilleure lisibilité des comptes, mais il est à relever que la mise en page pourrait être améliorée pour une meilleure compréhension. C'est un gros travail de mise à jour des comptes qui a été fourni par le directeur des finances, l'administrateur communal ainsi que son adjointe; un grand merci à tous pour ce travail. L'ensemble du dossier ne présente pas de problème particulier. Pour ces raisons, le Parti Socialiste et Libre se prononce pour l'acceptation des comptes 2017.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté d'approbation des comptes au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

3. Demande de crédit urgente de fr. 150'000.- permettant le changement d'un tronçon de conduite d'eau potable sous la rue de la Prairie

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth annonce que le Parti Socialiste et Libre va accepter cette demande de crédit urgente pour un problème qu'il faut également taxer d'urgent. Cette réfection de la conduite d'eau potable de la rue de la Prairie, qui a montré à plusieurs reprises des signes de vieillissement avancée, est une très bonne chose et c'est une très bonne chose aussi d'avoir saisi l'occasion de la refaire sur 150 mètres. Elle a donné plusieurs soucis à notre fontainier et à notre Conseiller communal en charge des eaux. Le Parti Socialiste et Libre acceptera alors volontiers cette demande de crédit.

Monsieur Jean-Marc Robert indique que le Groupe PDI n'a pas mis long à voir que vu le nombre de fuites, cette conduite d'eau n'est plus à même de faire son travail. C'est pourquoi le Parti Démocratique Indépendant soutient pleinement l'idée urgente de cette demande de crédit et souhaite plein succès pour ces travaux.

Monsieur Josua Robert annonce que le Groupe Libéral-Radical s'est réuni pour sa séance de préparation avant d'avoir reçu les documents relatifs à ce point. En conséquence, il n'a pas été possible d'arrêter une position définitive en tout état de cause. Néanmoins, tenant compte des éléments apportés par les Conseillers communaux du Groupe PLR, ce sujet a pu être débattu et chaque membre a pu se faire une bonne idée du sujet. A titre personnel, Monsieur Josua Robert soutiendra évidemment cet arrêté au vu de l'urgence de la situation et des circonstances exceptionnelles.

Monsieur Didier Barth saisit l'occasion de cette demande de crédit pour indiquer que d'une manière générale, le réseau d'eau potable ponctuel est vieux et en mauvais état. Il est clair qu'il sera nécessaire malgré tout dans les 10 à 15 ans qui viennent de faire pas mal d'investissements dans ce domaine-là. La diminution de la dette est une bonne chose mais elle risque bien d'être augmentée d'une certaine manière par ces travaux assez importants qui nous attendent à l'avenir. Le Conseil communal a pour le moment repoussé la première étape de la Grande rue, mais ne va pas pouvoir la repousser pendant 10 ans, car la Grande rue n'est pas beaucoup mieux que la rue de la Prairie. C'est une thématique qui préoccupe passablement le Conseil communal qui n'a pas encore trouvé comment arriver à financer cela sans mettre la commune dans une situation qui serait financièrement désagréable. Le Conseil communal travaillera à la question du maintien de ces infrastructures car il est clair qu'il s'agit de quelque chose d'inquiétant et qui va occuper passablement les autorités communales dans les années qui viennent.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

Monsieur Simon Kammer remercie le Conseil général d'avoir accepté ce crédit d'urgence. En effet, il est plus qu'urgent de changer cette conduite puisque le Conseil communal ne sait pas quand aura lieu la prochaine fuite, raison pour laquelle il a soumis cette demande de crédit ce soir. Ces 150 mètres de conduite changée représentent 0.85% des conduites d'alimentation du réseau d'eau. Pour information, le réseau d'eau est composé de 17'574 mètres de conduites principales, 6'445 mètres de branchements privés et 421 mètres de canalisations qui alimentent les hydrants. Il y a différentes qualités de fontes sur la commune et les fuites survenues sur la canalisation de la rue de la Prairie ne sont pas forcément dues à l'âge de la fonte mais à la qualité de la matière utilisée à l'époque de sa construction.

